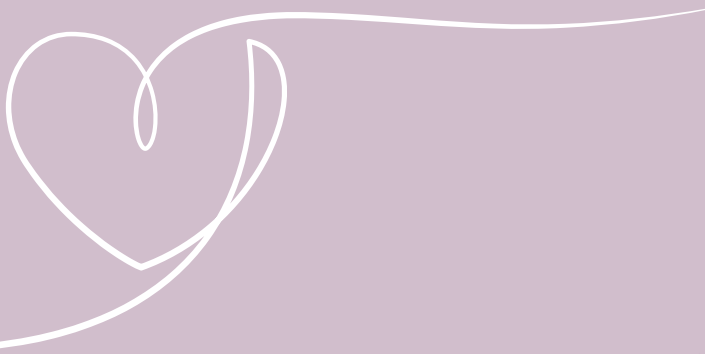


AVANTAGE PLUS L'assurance vie entière avec participation

Il s'agit de votre vie entière



Financière
Foresters 

Un outil financier pensé pour le bien-être de votre famille

Vous souhaitez laisser un héritage durable et garantir la sécurité financière de vos proches, peu importe ce que l'avenir vous réserve? Vous voulez aussi bénéficier d'une solution fiable, à long terme, pour assurer la viabilité de vos projets?

Avantage Plus¹, un **produit d'assurance vie entière avec participation** de la Financière ForestersMC est conçu pour offrir une **protection à vie abordable en cas de décès**, la pierre angulaire d'une planification successorale bien pensée. Grâce aux **prestations de décès, aux primes et à l'accumulation de la valeur de rachat garanties**, vos proches reçoivent le soutien financier dont ils ont besoin au moment où ils en ont le plus besoin.

Qu'il s'agisse de planifier l'avenir ou de protéger ce qui compte maintenant, **Avantage Plus** fournit une base fiable pour l'héritage financier

Une couverture économique pour protéger votre patrimoine

- Prestation de décès garantie
- Couverture abordable pour une planification successorale fiscalement avantageuse²
- Possibilité de gagner des participations³
- Options flexibles et précieuses caractéristiques intégrées
- Précieux bénéfices de membre⁴



Le tout soutenu par une entreprise
fièrement canadienne qui aide les familles
depuis plus de 150 ans.

Adapté en fonction des besoins uniques de votre famille

- Périodes de paiement des primes de 10 ans, 20 ans ou jusqu'à 100 ans
- Couvertures allant de **25 000 \$ à 20 000 000 \$**
- Avenants facultatifs pour rehausser la protection
- 5 options d'affectation des participations, dont l'option avantageuse d'assurance valorisée

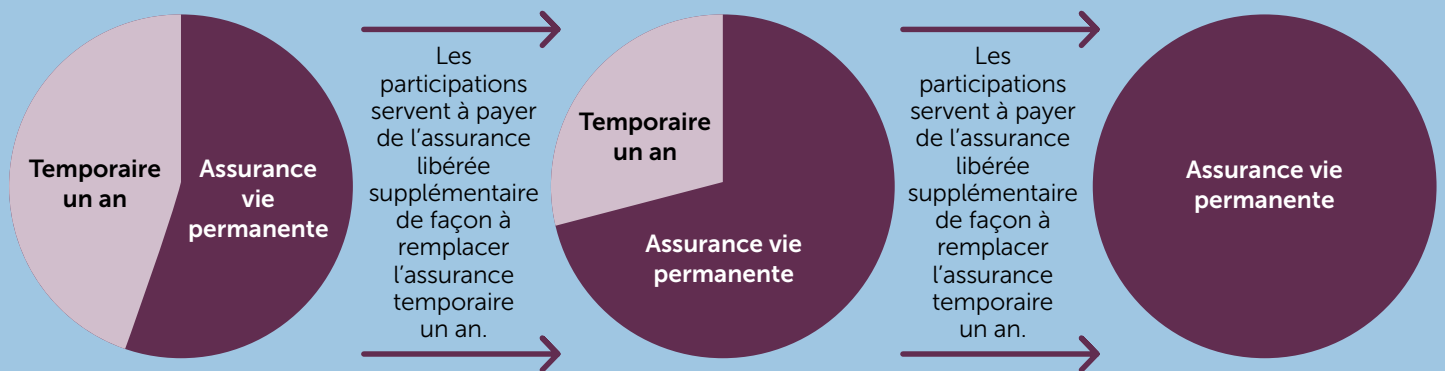
Du 10 février 2025
au 30 avril 2026

Taux d'intérêt du
barème de
participation de

6,25%

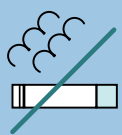
Comment fonctionne l'assurance valorisée?

De nombreux Canadiens choisissent l'assurance valorisée pour l'affectation des participations, car c'est habituellement l'option la plus abordable. La couverture commence par une assurance permanente et une assurance temporaire d'un an, ce qui permet de maintenir les primes à un bas niveau. Chaque année, les participations couvrent l'assurance temporaire et toute souscription supplémentaire, les bonifications d'assurance libérée pouvant aussi générer des participations. Au fil du temps, l'assurance temporaire est entièrement remplacée par les bonifications d'assurance libérée.



Caractéristiques intégrées étonnantes

Avantage Plus est assorti de nombreuses caractéristiques intégrées qui dépassent les attentes, sans prime supplémentaire



Régime d'intéressement anti-tabac

Taux non-fumeur moins élevés pour les fumeurs pendant les deux premières années. Cessez de fumer et les taux moins élevés deviennent permanents.



Experts médicaux de Teladoc⁵

Obtenez des conseils et recommandations personnalisés d'éminents experts médicaux.



Prestation d'assurabilité d'enfant garantie

Une couverture supplémentaire peut être souscrite pour les mineurs à des dates précises sans preuve d'assurabilité.



Garantie de bienfaisance⁶

Foresters donnera un montant égal à 1 % de l'assurance de base (jusqu'à concurrence de 100 000 \$) à l'organisme de bienfaisance de votre choix. Le don peut donner droit à un reçu fiscal de l'organisme de bienfaisance



Garantie d'assurance pour enfants

Vos enfants obtiennent automatiquement une couverture d'assurance vie temporaire de 3 000 \$, gratuitement. À l'âge de 25 ans, ils peuvent transformer cette couverture de 3 000 \$ en assurance permanente, avec l'option de souscrire une couverture additionnelle de 7 000 \$, sans preuve d'assurabilité

Foresters vous aide à profiter davantage de la vie

Depuis plus de 150 ans, Foresters fournit aux familles canadiennes une assurance vie abordable. La souscription d'une assurance vie de Foresters vous donne un accès immédiat aux bénéfices de membre gratuits, qui vous aident à économiser de l'argent, à améliorer votre santé et à soutenir votre communauté



LawAssure⁷

Rédigez des testaments, des procurations et des directives de soins de santé du confort de votre domicile.



Rabais des membres de Foresters^{MC 9}

Économisez sur tout, des articles de tous les jours, aux produits de marque et expériences passionnantes.



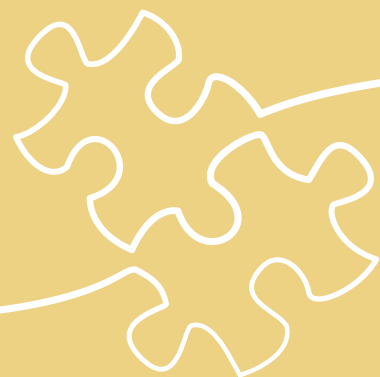
Foresters Go^{MC 8}

Plus qu'une simple application de mieux-être. C'est une façon amusante d'obtenir de précieux points de récompense pour vivre sainement, redonner et vous amuser



Bourses d'études sur concours¹⁰

Chaque année, Foresters décerne des centaines de bourses d'études sur concours de 2 500 \$ pour soutenir les jeunes leaders



Voyons cela de plus près

Voici Rosemarie¹¹

Femme de 54 ans, divorcée, deux enfants adultes, taux standard fumeur. Il y a 23 ans, elle a acheté un chalet pour 130 000 \$. Le chalet vaut maintenant 750 000 \$. Elle a l'intention de le léguer à ses enfants, mais se préoccupe des impôts qu'ils devront payer. Elle n'a pas mis à jour son testament depuis plus de 20 ans.

La recommandation de son conseiller

Souscrire une assurance Avantage Plus d'une couverture permanente de 350 000 \$. Choisir la période de paiement des primes de 20 ans et l'assurance valorisée pour l'affectation des participations. Rosemarie désigne ses enfants comme bénéficiaires. Le certificat d'assurance est émis et Rosemarie devient membre de Foresters

ÂGE

| | |
|----|--|
| 54 | Grâce au Régime d'intéressement anti-tabac, Rosemarie économise 3 084,62 \$ au cours des deux premières années. Elle s'inscrit au site Web MonForesters pour accéder à ses bénéfices de membre. Elle rédige immédiatement son testament à l'aide de Law Assure |
| 56 | Elle demande une subvention Foresters Aide de 200 \$ pour acheter des vêtements chauds pour un refuge pour sans-abri de la localité. Rosemarie a cessé de fumer et satisfait aux exigences de Foresters pour les non-fumeurs. Au total, sur 20 ans, elle a économisé 30 846,20 \$ en primes! |
| 58 | Elle utilise ses points de récompense Foresters Go pour s'acheter une liseuse. |
| 61 | Elle travaille avec d'autres bénévoles de Foresters pour remplir des sacs à dos pour les écoliers locaux, grâce à une subvention de bénévolat communautaire. |
| 65 | La période de paiement des primes prend fin. |
| 69 | Sa petite-fille présente sa candidature à une bourse d'études sur concours de Foresters. |
| 72 | Elle déménage pour se rapprocher de ses enfants, alors contacte Teladoc pour qu'on l'aide à trouver un médecin généraliste près de chez elle. |
| 83 | Elle décède et ses bénéficiaires reçoivent une prestation de décès non imposable qui s'élève alors à 509 420\$. Un montant supplémentaire de 2 252 \$ est versé à l'organisme de bienfaisance préféré de Rosemarie et sa succession obtient un reçu fiscal pour don de bienfaisance. |



Prêt à maximiser votre vie?

Les produits d'assurance vie de Foresters sont vendus par des conseillers indépendants partout au Canada. Vous avez peut-être déjà un conseiller. Les conseillers reçoivent une formation professionnelle pour vous aider à répondre à vos besoins particuliers en matière d'assurance vie et vous mettre sur la voie de devenir membre de Foresters.

Vous n'avez pas de conseiller? Visitez notre site Web à l'adresse foresters.com pour savoir comment en trouver un dans votre région

Pour plus d'informations, contactez :¹²

Nom _____

Coordonnées _____

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC380

¹ Établie par L'Ordre Indépendant des Forestiers.

² Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. Les particuliers doivent consulter leur conseiller financier, successoral, fiscal ou juridique au sujet de leur situation.

³ Les participations ne sont pas garanties. Les participations versées par le passé n'offrent aucune indication concernant le montant des participations qui pourra être versé à l'avenir

⁴ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁵ Le programme est fourni exclusivement par Teladoc Health Inc., sujet à des conditions d'admissibilité et à des restrictions, et peut être modifié ou annulé à tout moment sans préavis. Ce bénéfice ne fait pas partie de la police.

⁶ Lorsqu'une prestation est versée aux bénéficiaires, Foresters effectue un versement à l'organisme de bienfaisance admissible désigné au nom de la personne assurée. L'organisme de bienfaisance désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La prestation pour organisme de bienfaisance ne sera versée que si un bénéficiaire admissible a été désigné et que cette désignation est entrée en vigueur avant la date du décès de la personne assurée.

⁷ LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

⁸ L'application Foresters Go est fournie par L'Ordre Indépendant des Forestiers et exploitée par dacadoo AG.

⁹ Les rabais sont administrés par BenefitHub Technology Canada Limited.

¹⁰ Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Visitez <https://www.foresters.com/fr-ca/benefices-de-membre/scholarships>. pour en savoir plus.

¹¹ Cette étude de cas est fournie à titre indicatif seulement et ne constitue pas un conseil financier et ne garantit aucun résultat. Les personnes, les circonstances et les données financières présentées sont fictives et les renseignements fournis peuvent changer sans préavis. L'Ordre Indépendant des Forestiers ne peut être tenu responsable des conséquences résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance qu'elles suscitent.

¹² Les coordonnées sont celles d'un conseiller indépendant qui peut détenir un contrat auprès de nombreuses compagnies d'assurance et peut ne pas être un employé de L'Ordre Indépendant des Forestiers